

Livry-Gargan, le 10 octobre 2022

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

77370 NANGIS

LRAR 1A 2000S 7289 S

N/Réf. : JPA/SB

Objet : actualisation tarifaire

1A 2000S 7289 S

VILLE DE NANGIS	
com AN	11 OCT 2022
Chrono N° : A	2 FINANCES
Destinataire pour réponse	

Monsieur le Maire,

Nous revenons vers vous pour préparer la hausse des tarifs à intervenir à compter du 1^{er} JANVIER 2023 en application de notre contrat.

Selon les indices dernièrement publiés servant au calcul de la formule de variation contractuelle, l'évolution des charges du service à répercuter sur le tarif en vigueur est 4.96%.

Vous trouverez ci-joint, les éléments de calcul du coefficient de variation, ainsi que la nomenclature comportant l'ensemble des tarifs actualisés.

Nous vous proposons également d'actualiser la redevance d'animation dans la même proportion afin de maintenir à niveau courant le budget réservé au financement des actions de promotion et de communication.

Nous vous rappelons que les nouveaux tarifs devront faire l'objet de la consultation des représentants des commerçants non sédentaires puis d'une délibération de votre conseil municipal qui devra nous être notifiée dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Nous restons à toutes fins utiles à votre disposition pour transmettre tout complément d'information qu'il vous serait agréable d'obtenir.

Dans l'attente des décisions et mesures à intervenir, nous vous souhaitons bonne réception de la présente et,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul AUGUSTE
Président

VILLE DE NANGIS
EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT
CLAUSE D'ACTUALISATION TARIFAIRE
(article 23 du contrat)

1 - VALEUR DU COEFFICIENT K

Indice "S" : Taux de salaire horaire de base des ouvriers pour l'ensemble des secteurs non agricoles, publié
valeur de départ (connue au 1^{er} mars 2017)

$S_0 = 114,2$ Valeur 3^{ème} trimestre 2016 - lemoniteur.fr - dml le 21/12/2016

valeur actualisée

S_n (base 20 110,1 Valeur trimestre n°2 2022 - lemoniteur.fr - dml le 23/09/2022

S_n (base 20 127,1 selon coefficient de raccordement de 1,1540

soit $K = \frac{127,1}{114,2} = 1,1130$

2 - VARIATIONS INDICIELLES

		calculé	voté
2017	Tarif initial	1,0000	1,0000
"	k au 8 décembre 2017	1,0105	-
2018	k au 26 avril 2018	1,0140	1,0140
2019	k au 19 février 2019	1,0289	1,0289
2021	K au 30 novembre	1,0604	1,0604
2022	K au 16 de décembre 2021	1,0762	
2023	k au 10 octobre 2022	1,1130	

soit variation indicielle à voter : **4,96%**

3 - TARIFS ET REDEVANCES ACTUALISES

<u>Droits de place :</u>	en vigueur	2023
<u>Places sous la halle :</u>		
le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, pour une profondeur maximale de 3,00 m. :		
- Commerçants abonnés	1,62 €	1,71 € HT
- Commerçants non abonnés	1,90 €	2,00 € HT
<u>Places hors de la halle :</u>		
le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, pour une profondeur maximale de 3,00 m. :		
- Commerçants abonnés	1,40 €	1,47 € HT
- Commerçants non abonnés	1,84 €	1,94 € HT
- <u>Minimum de règlement par chèque :</u>		
. pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté	103,06 €	108,18 €
<u>Redevance d'Animation et de publicité :</u>		
. par commerçant abonné ou non et par séance	1,04 €	1,10 € HT
<u>redevance immondices</u>		
par mètre linéaire	0,29 €	0,31 € HT